

PROJETS PILOTES POUR LA POPULATION DE CARIBOUS FORESTIERS DE CHARLEVOIX ET LA POPULATION DE CARIBOUS MONTAGNARDS DE LA GASPÉSIE

Gabarit de mémoire

Ce document propose une structure pour faciliter votre participation à la consultation. Vous n'avez pas à répondre à toutes les questions; vous pouvez commenter uniquement celles qui vous interpellent. Dans les champs texte, vous ne devez pas inscrire de renseignements personnels. Veuillez noter qu'il y a une section « Autres commentaires », non limitée, à la fin du gabarit, pour vous permettre d'émettre des commentaires, d'exprimer des préoccupations ou de faire des suggestions d'ordre général. Les réponses reçues demeureront confidentielles.

Le simple retour du gabarit de mémoire rempli électroniquement sera considéré comme l'expression de votre consentement à participer à la consultation.

Identification du répondant

Les champs suivis d'un * sont obligatoires.

	Particulier	Organisme
Nom*	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Groupe environnemental Uni-Vert de la Matanie
Type d'organisme*		Régional
Courriel*	ahig@telus.net	
Région administrative*	Bas-Saint-Laurent (région 01)	

Les projets pilotes

1. La conservation et la gestion de l'habitat considérant les besoins du caribou

1.1. Assurer la protection légale des territoires ciblés

Quels sont vos commentaires sur les territoires ciblés (superficies, localisations, types : massifs de conservation, zones d'habitat en restauration)?

Le groupe environnemental Uni-Vert de la Matanie est un organisme sans but lucratif qui œuvre en sensibilisation, éducation, défense, protection et aménagement en environnement. L'organisme existe depuis 1989.

Dans le volet protection et aménagement, l'organisme, depuis 2001, s'est impliqué activement dans la protection et la stabilisation de berges, le long du littoral et a également participé à la protection et l'aménagement d'un important marais en eau douce, le long de la rivière Matane.

Tout d'abord, nous indiquons que nos commentaires porteront sur le projet pilote du caribou montagnard de la Gaspésie. Nous laissons aux connaisseurs de la problématique du caribou forestier de Charlevoix, leur occasion d'intervenir.

Concernant le caribou de la Gaspésie, nous sommes en accord avec le choix des territoires concernés. La zone d'habitat en restauration (ZHR) inclut l'aire de répartition et la zone de gestion des prédateurs.

Il faut tenir compte du projet d'aire protégée (Chic-Chocs) contiguë à l'ouest du Parc de la Gaspésie qui suite au consensus obtenu devrait être inclus comme réserve de territoire aux fins d'aire protégée. Cela est dans la ZHR et est une source de protection supplémentaire pour le caribou. À cela, il faut ajouter la demande d'agrandissement à l'ouest de ce territoire déposé dans le cadre de l'appel à projet d'aires protégées en territoire public méridional du gouvernement du Québec en 2024. Cela agrandirait la superficie d'aire protégée dans le territoire de la ZHR, ce qui va profiter au caribou. Ces deux protections auraient intérêt et peuvent être réalisées assez rapidement en devenant une priorité du gouvernement québécois car elles seront extrêmement utiles au caribou de la Gaspésie et comme ajout au réseau d'aires protégées. Cela va aussi contribuer à l'objectif de 30% de protection du territoire québécois (cible 2 du cadre mondial de la biodiversité (Montreal 2022).

Nous entendons que les territoires qui sont des massifs de conservation comprendront un régime d'activité très strict pour la protection du caribou. Cependant, comme le taux de perturbation de plus de 87 % dépasse de loin les 35 % visés minimalement, il va falloir viser la restauration de l'ensemble de la ZHR. Ajoutons que le taux de perturbation de 35 % est considéré par des experts comme nettement insuffisant et non contraignant. Il faut viser 10 %.

Un plan de restauration doit être préparé et rapidement mis en œuvre ciblant d'abord un taux de perturbation de 35 %, et ce dans l'ensemble de la ZHR en y incluant les massifs de conservation. Le gouvernement doit présenter cela de façon positive pour en favoriser la mise

en œuvre. Le territoire privé qui ne fait pas partie de la consultation actuelle devra être inclus dans les actions de protection et restauration de l'habitat du caribou car il y aura un arrimage à faire entre territoire public et privé. Il faudra de la concertation entre les acteurs avec des ressources humaines et financières dédiées.

La bonification de la désignation légale des territoires ciblés en tant qu'habitats fauniques (massifs de conservation, zones d'habitat en restauration) vous semble-t-elle être un outil adéquat? Pourquoi? (Voir aussi [Habitats fauniques protégés légalement et Autorisation pour réaliser une activité susceptible de modifier un habitat.](#))

Il faut d'abord s'assurer que les règles en vigueur soient ajustées pour répondre aux besoins du caribou et qu'elles soient bien appliquées avant d'en créer d'autres.

Le projet pilote prévoit un régime d'activités différent pour les massifs de conservation et la ZHR. Il faut réduire les activités dans ces zones pour rétablir la population de caribous de la Gaspésie. Il faut prioriser les activités de restauration, ce qui va aussi produire de la création d'emplois pour le démantèlement de chemins forestiers et le reboisement.

Sauf ces activités de restauration de l'habitat, il n'est pas justifié de poursuivre des activités industrielles dans la ZHR et dans les massifs de conservation. Les perturbations de l'habitat d'origine humaine sont liées principalement aux activités forestières et aux chemins forestiers réalisés, considérés comme des autoroutes pour prédateurs du caribou. Les activités forestières à réaliser dans la ZHR doivent donc réparer cela et viser la restauration de l'habitat. Il faut cesser la construction de nouveaux chemins et la récolte forestière dans la ZHR.

Les activités de nature industrielle comme les activités des secteurs miniers et énergétiques devraient y être interdites de même que l'attribution de nouveaux baux de location à des fins privées ou la récolte de bois à des fins commerciales.

1.2. Encadrer les activités et les usages dans les territoires ciblés

Quels sont vos commentaires sur l'encadrement des activités dans les territoires ciblés?

Voir notamment à ce sujet l'annexe 2 « Minimiser les impacts d'une activité planifiée dans l'habitat du caribou et appliquer les lignes directrices en aménagement forestier » et le document distinct [Intentions de modifications réglementaires en lien avec le caribou des bois, écotype forestier, et le caribou des bois, écotype montagnard, population de la Gaspésie.](#)

Aucun titre minier ne doit être attribué dans la ZHR. On ne peut protéger le caribou et protéger son habitat tout en permettant l'acquisition de titres miniers sur ce même territoire. Nous demandons aussi que soient récupérer par le gouvernement québécois, les titres miniers actuellement actif dans la ZHR. De même, les projets miniers voisins de la ZHR comme celui de Métaux Osisko à Murdochville ne devront empiéter sur la ZHR pour soit entreposer leurs résidus ou encore y utiliser des chemins d'accès.

Seul la restauration de sites miniers abandonnés devrait être autorisés dans la ZHR et les massifs de conservation. L'autorisation de ces travaux doit tenir compte d'une autorisation générale pour ces travaux (art. 128.8 de la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune) permettant d'encadrer les travaux à l'aide de conditions minimisant l'impact des travaux et assurant la restauration d'un habitat de qualité pour le caribou.

Concernant la récolte de bois de chauffage à des fins commerciales, dans les intentions de modification du règlement sur les habitats fauniques, cela doit être exclus de la ZHR et seul la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques devrait être permis. La récolte de bois de chauffage à des fins commerciales peut aisément se réaliser à l'extérieur de l'habitat du caribou.

Pour les activités forestières, comme nous l'avons indiqué à la page 3, seules les activités de restauration de l'habitat devraient être permises dans la ZHR.

Le document de consultation ne donne pas d'information concernant les activités et infrastructures récrétouristiques présentes, ce qui aurait pu être fait.

Considérant comme mentionné dans le document de consultation que la motoneige est l'activité touristique ayant le plus haut taux de nuisance pour le caribou de la Gaspésie, il ne devrait pas y avoir de circulation hors piste de permis dans toute la ZHR ainsi que pour les VHR. La motoneige et les VHR devraient obligatoirement utiliser les sentiers balisés à cette fin et rester dans la ZHR sans avoir le droit de se rendre aux massifs de conservation, sauf exception.

Un protocole d'encadrement de la motoneige pourrait être élaboré à cette fin car il faut protéger le caribou de ce dérangement.

Pour les activités de ski hors-piste, les solutions doivent être trouvées en collaboration avec les organisations récrétouristiques en place. Sans présumer des autorisations possibles ou pas, une gestion dynamique s'imposera si de ces activités ont lieu et si elles se font, elles devraient éviter les massifs de conservation.

L'information contenue dans ces documents apporte-t-elle suffisamment de prévisibilité quant à l'encadrement envisagé? Expliquez votre réponse.

Cela nous donne une bonne idée de ce qui va advenir. L'encadrement devra être rigoureux avec ressources humaines et moyens financiers adéquats.

Les lignes directrices pour l'encadrement des activités dans les habitats fauniques vous semblent-elles adéquates? Expliquez votre réponse.

Oui, mais nous souhaitons que vous y intégriez nos commentaires précédents..

Quels sont vos commentaires sur l'objectif de tendre vers un taux de perturbations de 35 % dans les zones d'habitat en restauration?

Cela est pour atteindre 60 % de probalités que le caribou montagnard soit sauvé de l'extinction si l'on souhaite son autosuffisance. Il faut en faire une obligation à atteindre

avec un calendrier supervisé par des scientifiques. Bien qu'il y ait du travail pour atteindre cet objectif, il n'est qu'intermédiaire et il faut viser 10 % dans un horizon à déterminer.

Les modalités d'aménagement forestier vous semblent-elles adéquates pour la gestion de l'habitat du caribou ([tableau 2 de l'annexe 2](#))? Expliquez votre réponse.

Non, pas présentement, car comme on part d'un taux de perturbation de 87.4% et que l'on vise d'atteindre 35 %, il faut un moratoire sur les coupes forestières et l'implantation de chemins forestiers . La situation à la lumière des données sera à réévaluer à ce moment. Les activités de restauration active de l'habitat du caribou seront celles à exécuter avec la planification de démantèlement et de reboisement des chemins forestiers.

L'exception serait de permettre où d'importants investissements sylvicoles ont eu lieu, des travaux subséquents. Comprendons qu'il ne s'agit pas de coupes forestières dans la ZHR. Ce serait uniquement pour des secteurs qui ont déjà fait l'objet d'investissements et où la séquence sylvicole n'est pas terminée. Par exemple, la préparation de terrain a eu lieu, mais pas le reboisement. Cela devrait être conforme à la planification forestière autorisée en vertu de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du ministre responsable d'appliquer la loi sur la mise en valeur et la conservation de la faune.

Avec un taux de perturbation de 87.4% dans l'habitat du caribou montagnard de la Gaspésie, il apparaît contradictoire de permettre la planification d'aménagement forestier dans la zone d'habitat en restauration à court terme si on veut tendre vers un taux de perturbation maximal de 35% sauf si ces activités visent la restauration de l'habitat.,

En 2017, selon le bureau du forestier en chef, l'unité d'aménagement 012-72 (comportant la partie bas-Laurentienne de l'aire de répartition du caribou) comptait près de 30 % de vieilles forêts. Il faut donc augmenter la proportion de vieilles forêts afin de réduire l'écart avec la forêt naturelle causé par l'exploitation forestière. L'objectif visé de 50 % de vieilles forêts doit être revisé pour le caribou de la Gaspésie en tenant compte des données spécifiques au territoire concerné.

1.3. Restaurer activement les habitats prioritaires

Quels sont vos commentaires sur la restauration active de l'habitat? Par exemple :

Que pensez-vous des actions proposées pour restaurer l'habitat, comme le démantèlement de chemins?

Il est nécessaire de continuer dans cette voie. On sait que les prédateurs du caribou montagnard, coyotes et ours noir vont utiliser ces chemins. Il faut aussi interdire l'implantation de nouveaux chemins dans la ZHR. La densité de chemins forestiers doit être réduite et le démantèlement est une étape importante vers cet objectif. Nous savons que la présente consultation a mis sur pause ces actions. Il faut réactiver ces

actions le plus vite possible pour accélérer le processus de restauration. Également, des emplois en forêt sont créés par ces travaux.

Êtes-vous favorable au reboisement de chemins dans le respect des droits consentis? Expliquez votre réponse.

Oui. Le reboisement va de pair avec le démantèlement et cela devrait se faire en même temps. Les essences résineuses qu'il faut y planter dans les chemins en voie de se fermer devraient être diversifiées pour assurer une meilleure résistance des peuplements face aux perturbations naturelles et également aux changements climatiques.

Que pensez-vous des mesures sylvicoles visant à recréer des peuplements à dominance résineuse?

Oui, clairement, il faut y aller avec des peuplements à dominance résineuse. Nous ne pouvons commenter en détail, car il manque de précisions sur ces mesures.

2. Le suivi et la gestion des populations de caribous

Appliquer les mesures de gestion requises pour les populations concernées

Les mesures de gestion des populations dans les territoires ciblés vous semblent-elles adéquates ou justifiées? Expliquez votre réponse.

Les suivis des populations permettent de s'orienter dans les décisions. Cette information doit être rendue disponible rapidement, au fur et à mesure au bénéfice de tous incluant les tables locales de gestion intégrées des ressources et du territoire. Ce n'est pas nécessairement le cas présentement.

Il nous apparaît adéquat de mettre une partie des caribous en enclos car nous ne sommes pas loin du point d'extinction. En 2024, les naissances en enclos nous ont plutôt rassurés sur la validité du processus que nous jugions nécessaire. Il faut repartir la population et les biologistes responsables verront quand ce sera pertinent de relâcher des caribous dans la nature. Comme une partie de la population est toujours en liberté, nous touchons à deux manières de gérer les caribous. Le seul bémol est que comme les deux populations sont séparées, cela contribue à diminuer le patrimoine génétique. Si ultimement, la place de tous ces caribous montagnards est dans la nature, en attendant, la protection de l'habitat non perturbé restant et les mesures de restauration conséquentes en vue d'atteindre 35 % de taux de perturbation, les enclos doivent être maintenus.

Des conditions gagnantes pour une mise en œuvre réussie

Approfondir les connaissances sur les caribous, leur habitat et leur conservation

Régionaliser la mise en œuvre

Collaborer étroitement avec les communautés autochtones concernées

Fédérer et soutenir les parties prenantes

Selon vous, quels sont les éléments clés pour assurer la réussite des projets pilotes?

Nous en savons déjà pas mal sur le caribou et les solutions pour sa restauration sont connues. Certes, l'approfondissement des connaissances et la recherche bien entamée doivent se poursuivre. Cependant, il ne faut pas se servir de cela pour retarder les décisions. Par exemple, que l'on se base dès maintenant sur l'expertise de l'Équipe de rétablissement du Caribou de la Gaspésie, les décisions gouvernementales devant aller dans le sens de leur recommandations.

Il faut permettre aux acteurs régionaux de proposer et de mettre en œuvre des solutions. Il faut leur fournir des ressources humaines et financières en conséquence, tout en tenant compte du contexte, à savoir que le dossier est devenu politique et que la protection du caribou est souvent mise en parallèle à tort où à raison avec des pertes économiques possibles. Il faut que la communauté régionale soit impliquée pour que la protection du caribou ne soit pas perçue comme un frein mais un moteur au développement économique. Nous croyons qu'à long terme, les investissements pour l'application des projets pilotes seront rentables. Des discussions ouvertes entre les parties peuvent amener des solutions et ouvrir au changement. Le gouvernement est invité aussi à impliquer les communautés autochtones concernées comme les Mi`gmacs.

Pour fédérer et soutenir les parties prenantes, une concertation doit se faire pour les impliquer et arriver aux résultats voulus par cette consultation de protection du caribou et de restauration de son habitat.

Souhaitez-vous participer à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des projets pilotes une fois qu'ils seront en vigueur? Si oui, comment?

Uni-Vert Matanie est présentement membre du comité biodiversité du Conseil Régional de l'Environnement du Bas-St-Laurent et participera via cette entité aux orientations et aux actions que le Conseil Régional de l'Environnement pourrait faire dans le dossier.

Quelles sont vos attentes quant au soutien que pourrait offrir le gouvernement du Québec aux acteurs économiques qui pourraient être touchés par la mise en œuvre des projets pilotes?

Le déclin et la protection du caribou rejoignent beaucoup de personnes et d'organismes au Québec. Pas seulement dans la région immédiate. Intervenir pour protéger et maintenir le caribou est un choix de société. Le gouvernement québécois est donc parfaitement légitimé de mettre des moyens importants pour soutenir les acteurs économiques qui pourraient être touchés par la mise en œuvre des projets pilotes.

Ce soutien doit permettre d'assurer une transition visant à rendre ces acteurs économiques autonomes de manière à ce qu'ils trouvent de nouveaux créneaux, modifient ou déplacent leurs

activités. Cela avec une période de temps et une aide financière déterminée. Il faut être en mesure d'aider sans que les acteurs économiques dépendent à long terme de l'aide gouvernementale.

Pour le récrétourisme, le milieu retrouve peu d'indications dans le document de consultation sur ce qui va lui advenir, mais la création d'aires protégées dans le territoire peut être une des avenues car des activités récrétouristiques y sont compatibles avec la protection du caribou. La gestion dynamique des activités récrétouristiques en temps réel tenant compte par exemple de la présence de caribous peut être une solution de compromis et du budget spécifique devrait être alloué à cette façon de faire.

Le caribou est associé au territoire en consultation et constitue un élément majeur d'attractivité pour le récrétourisme. Le perdre apporterait aussi son lot d'impacts socio-économiques négatifs.

Si des travailleurs dans le secteur récrétouristique, énergétique ou forestiers subissent un impact, le gouvernement québécois se doit de soutenir une formation et/ou une requalification.

Le Fédéral serait un acteur majeur à intégrer pour bonifier le processus. On sait que pourrait planer l'arrivée d'un décret du fédéral pour le caribou de la Gaspésie à l'image de celui en consultation pour 3 populations de caribous québécoises. Si Québec peut présenter une stratégie complète pour le caribou et collaborer avec Ottawa pour sa protection, la transition pourrait bénéficier de budgets supplémentaires provenant de l'entente avec le gouvernement fédérale qui est évaluée jusqu'à 650 millions sur 5 ans.

La mise en place d'initiatives de dynamisation socioéconomique pour les milieux touchés dans le secteur forestier

Quelles sont vos attentes quant au soutien que pourrait offrir le gouvernement du Québec au secteur forestier dans le contexte de la mise en œuvre des projets pilotes?

Les impacts sur ce secteur seront établis après cette consultation. Une estimation de ces impacts aurait pu se retrouver dans le document de consultation. Il faudrait confier à un organisme indépendant, à l'extérieur du gouvernement du Québec de faire de nouvelles estimations des pertes ou des gains économiques qu'entraînerait une réduction des approvisionnements en bois reliée à la protection du caribou. Il faut noter aussi que l'industrie forestière est en difficulté depuis des décennies et ça n'a rien à voir avec la conservation du caribou.

Régionalement, on sait que les trois usines de sciage présentes prennent déjà leur approvisionnement à l'extérieur de territoire. Cependant, il est clair qu'il y aura un impact sur le secteur forestier et les communautés qui en dépendent devront bénéficier de mesures afin de compenser ces impacts. Certains pourraient s'intégrer dans la restauration des chemins

forestiers, dans les interventions reliées aux aires protégées. Cela va générer des retombées économiques importantes. Cependant comme mentionné à la question précédente, un soutien financier doit permettre d'assurer une transition

Le gouvernement devra ainsi aider les entreprises à opérer une transition nécessaire vers une économie plus diversifiée. Il faut cibler les entreprises les plus affectées par de possibles baisses d'approvisionnement en bois. Cela demandera en plus des plans d'aide déjà disponibles, un soutien financier spécifique.

Cela va dans le sens de l'étude de l'institut de recherche et d'information socio-économique (IRIS) : « Portrait de l'industrie forestière au Québec : une industrie qui a besoin de l'État » (2020) où il ressort que les coupes ont un impact sur la biodiversité et mènent au déclin d'espèces comme le caribou forestier. Il y a un parallèle à faire ici entre le soutien prévu et la conclusion des auteurs de l'étude à savoir que le modèle de financement de l'industrie forestière devrait être questionné et que le gouvernement doit plutôt aider les régions bénéficiant de l'économie de la forêt à négocier une transition vers une économie plus diversifiée.

Autres commentaires

Y a-t-il autre chose dont vous souhaitez nous faire part?

Pour notre organisme, nous considérons qu'il ne doit pas y avoir de supplémentation à réaliser. Nous n'en sommes pas encore là. Entre autres, il y a notamment le biologiste Serge Couturier qui indique qu'il n'y a pas de nécessité d'introduire des individus extérieurs. La diversité est encore potentiellement suffisamment grande pour permettre la survie de la population.

Pelletier et al. (2019) ont démontré que la diversité génétique du caribou gaspésien était encore satisfaisante. Nous citons Serge Couturier : « Je ne suis pas d'accord que l'on doive maintenant ajouter de nouveaux gènes dans la harde gaspésienne. L'étude génétique de mon amie Fanie Pelletier (originaire de Matane) montre que la diversité génétique n'a pas diminué récemment ».

Relativement à la compétition apparente, les effets négatifs reliés à cette compétition apparente avec l'orignal qui causent le déclin du caribou sont beaucoup plus forts en Gaspésie qu'ils ne le sont dans Charlevoix. les densités d'orignaux étant de 5 à 10 fois plus élevés en Gaspésie que dans Charlevoix, il faudrait donc voir dans les mesures de réduire les densités de l'orignal dans l'aire du caribou en Gaspésie.

Autres hardes de caribou : Nous demandons de réaliser des actions de style projets pilotes adaptées pour les autres hardes de caribous montagnards et forestiers non couverts et aussi pour les caribous migrateurs en déclin comme la harde de la rivière aux feuilles et surtout la harde de la rivière George pour laquelle on observe une décroissance de la population de 99 % !

Autorisation relative aux renseignements personnels

(Cette section doit être signée si vous êtes une personne physique.)

Par la présente, je reconnaiss :

- Que le sous-ministériat adjoint à la biodiversité, à la faune et aux parcs (ci-après nommé : SMA-BFP) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ci-après nommé : MELCCFP) recueille les renseignements personnels demandés dans le présent gabarit de mémoire me permettant de faire part, plus amplement, de mon opinion ou de mes préoccupations;
- Que le présent consentement est requis à des fins d'identification, de communication et de transmission de l'information recueillie à même le formulaire;
- Que ces renseignements ne sont accessibles qu'aux seules personnes autorisées à les recevoir, lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions;
- Que j'autorise le SMA-BFP à communiquer avec moi aux coordonnées déclarées dans le présent gabarit de mémoire;
- Que mon refus de consentir n'entraînera aucune conséquence sur mon dossier auprès du SMA-BFP, le cas échéant;
- Que mes renseignements personnels pourraient être communiqués à un autre sous-ministériat adjoint du MELCCFP, mais qu'ils ne seront communiqués à aucun autre organisme public, sans mon consentement;
- Que des mesures de sécurité ont été mises en place afin d'assurer une conservation et une transmission sécuritaires de mes renseignements;
- Qu'en tout temps, j'ai le droit d'accéder aux renseignements fournis au SMA-BFP et d'en obtenir la rectification;
- Que mes renseignements ne seront conservés que pour la période active du dossier concernant les projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie et qu'ils seront détruits après cette période.

En signant et en transmettant ce gabarit de mémoire par courriel, j'accepte les conditions ci-haut décrites.

Guy Ahier

2024-10-31

Signature

Date

Les renseignements personnels visés par la présente autorisation sont recueillis conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1).